CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 21 janvier 2013 (28.01)
(OR. en)

16872/12

LIMITE

PV/CONS 62
EDUC 361
JEUN 103
CULT 154
SPORT 75

PUBLIC

PROJET DE PROCÈS-VERBAL[1]

Objet: **3201**e session du Conseil de l'Union européenne **(ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT),** tenue à Bruxelles les 26 et 27 novembre 2012

[1] On trouvera à l'addendum 1 du présent document des informations concernant les délibérations législatives du Conseil, les autres délibérations du Conseil ouvertes au public, ainsi que les débats publics.

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Adoption de l'ordre du jour 4

ÉDUCATION

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant "Erasmus pour tous": le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport [Première lecture] 4

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

3. Approbation de la liste des points "A" 4

4. Littératie 5

5. L'éducation et la formation dans le contexte de la stratégie Europe 2020 – la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique, à la croissance et à l'emploi 5

6. Proposition de recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel 5

7. Améliorer la qualité des enseignants et revaloriser leur statut en période de limitation des ressources financières 5

CULTURE ET AUDIOVISUEL

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

8. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Europe créative" [Première lecture] 6

9. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 [Première lecture] 6

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

10. Gouvernance culturelle 6

11. Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants 7

12. Internet: Pour un Internet plus sûr et mieux adapté aux enfants grâce à une action conjuguée et fructueuse des pouvoirs publics et du secteur concerné 7

JEUNESSE

13. Dialogue structuré avec les jeunes 7

14. Rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)..... 8

15. Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la participation et l'inclusion sociale des jeunes, en particulier des jeunes issus de l'immigration 8

16. Mobilité et diversité: comment assurer l'inclusion sociale? 8

SPORT

17. Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, concernant le renforcement des données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport 8

18. Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la manipulation des résultats sportifs 9

19. Antidopage 9

20. Activité physique favorable à la santé (HEPA)..... 9

21. Divers 10

a) Košice et Marseille - Provence - Capitales européennes de la culture 2013
b) Projet de communication de la Commission sur les aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles
c) Financement des bourses de mobilité dans le cadre d'Erasmus pour les années 2012-2013
d) Repenser l'éducation: investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques
e) Programme de travail de la prochaine présidence

ANNEXE 11

*

* *

1. Adoption de l'ordre du jour

doc. 16395/12 OJ/CONS 61 EDUC 352 JEUN 102 CULT 149 SPORT 74

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ÉDUCATION

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant "Erasmus pour tous": le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport [Première lecture]

- Rapport oral de la présidence sur l'état des travaux

  doc. 17188/11 EDUC 273 JEUN 74 SPORT 44 SOC 1015 RELEX 1212 RECH 378 CADREFIN 141 CODEC 2193

Le Conseil a pris note des informations communiquées oralement par la présidence sur l'état d'avancement des travaux, ainsi que de l'intervention des délégations allemande et française.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

3. Approbation de la liste des points "A"

doc. 16453/12 PTS A 94

Le Conseil a approuvé les points "A" dont la liste figure dans le document 16453/12.

Les références des documents visés aux points 9 a) et 10 a) sont les suivantes:

Point 9 a): doc. 15711/1/12 REV 1 PESC 1331 COMAG 107 FIN 840 OC 610
+ REV 1 COR 1 (lv)
+ REV 1 COR 2 (bg)

Point 10 a): doc. 15710/1/12 REV 1 PESC 1330 COMAG 106 FIN 839 OC 609
+ REV 1 COR 1 (pt)
+ REV 1 COR 2 (de)

4. Littératie

- Adoption de conclusions du Conseil
  doc. 15888/12 EDUC 334 JEUN 97 SOC 906
  + COR 1 (fi)

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le document 15888/12 et décidé leur publication au Journal officiel. Le Conseil a pris note de la déclaration formulée par la délégation chypriote, qui figure en annexe.

5. L'éducation et la formation dans le contexte de la stratégie Europe 2020 – la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique, à la croissance et à l'emploi

- Adoption de conclusions du Conseil
  doc. 16137/12 EDUC 340 SOC 924
  + REV 1 (hu)

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le doc. 16137/12 et décidé leur publication au Journal officiel

6. Proposition de recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel

- Accord politique
  doc. 16144/12 EDUC 341 SOC 925 JEUN 98
  + REV 1 (et)

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur cette recommandation, telle qu'elle figure dans le document 16144/12, en vue de son adoption lors d'une future session du Conseil, après la mise au point du texte par les juristes-linguistes.
Le Conseil a pris note de la déclaration formulée par la Commission, qui figure en annexe.

7. Améliorer la qualité des enseignants et revaloriser leur statut en période de limitation des ressources financières

- Débat d'orientation
  doc. 15852/12 EDUC 332 SOC 901
  + REV 1 (pl)
  + COR 1 (sl)

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base d'un questionnaire établi par la présidence (voir doc. 15852/12).

CULTURE ET AUDIOVISUEL

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

8. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Europe créative" [Première lecture]
Dossier interinstitutionnel: 2011/0370 (COD)
- Orientation générale partielle
  doc. 17186/11 AUDIO 71 CULT 106 CADREFIN 142 RELEX 1240 CODEC 2194 (x)
  doc. 16155/12 AUDIO 116 CULT 146 CADREFIN 469 RELEX 1034 CODEC 2647

Le Conseil a dégagé une orientation générale partielle sur le texte qui figure dans le document 16155/12, en attendant l'avis du Parlement européen. Les délégations AT, DE et UK, ainsi que la Commission, maintiennent des réserves, et la délégation FR maintient une réserve d'examen parlementaire. Le Conseil a pris note de la déclaration formulée par la Commission, qui figure en annexe.

9. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 [Première lecture]
- Rapport sur l'état des travaux
  doc. 12558/12 CULT 103 CODEC 1903
  15848/12 CULT 141 CODEC 2589

Le Conseil a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs à ce dossier, qui figure dans le document 15848/12.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

10. Gouvernance culturelle
- Adoption de conclusions du Conseil
  doc. 15849/12 CULT 142
  + COR 1
  + COR 2 (fi)
  + REV 1 (ro)

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le doc. 15849/12 et décidé leur publication au Journal officiel.

11. Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants

- Adoption de conclusions du Conseil

doc. 15850/12 AUDIO 111 JEUN 95 EDUC 330 TE'LECOM 203
CONSOM 136 JAI 766 GENVAL 81
+ REV 1 (ro, sk)
+ REV 2 (el)
+ COR 1 (fi)

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le document 15850/12 et décidé leur publication au Journal officiel

12. Internet: Pour un Internet plus sûr et mieux adapté aux enfants grâce à une action conjuguée et fructueuse des pouvoirs publics et du secteur concerné

- Débat d'orientation

doc. 15846/12 AUDIO 109 JEUN 94 EDUC 329 TELECOM 202 CONSOM 135
JAI 765 GENVAL 80

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base d'un questionnaire établi par la présidence (voir doc. 15846/12).

SESSION DU MARDI 27 NOVEMBRE 2012 (10 HEURES)

JEUNESSE

13. Dialogue structuré avec les jeunes

a) Résultats de la conférence de l'UE sur la jeunesse

- Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

b) Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative au tour d'horizon du dialogue structuré avec les jeunes sur la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe

- Adoption

doc. 15647/12 JEUN 88 SOC 873 EDUC 319 CULT 138 RELEX 986
+ REV 1 (el)
+ COR 1(lt)

Le Conseil a adopté la résolution susmentionnée, dont le texte figure dans le doc. 15647/12, et a décidé sa publication au Journal officiel.

14. Rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)

- Adoption

doc. 15660/2/12 JEUN 91 EDUC 322 SOC 876 REV 2
+ REV 2 COR 1

Le Conseil a adopté, conjointement avec la Commission, le rapport conjoint susvisé, dont le texte figure dans le document 15660/1/12 REV 2, et a décidé de le faire publier au Journal officiel.

15. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la participation et l'inclusion sociale des jeunes, en particulier des jeunes issus de l'immigration

- Adoption

doc. 15652/1/12 JEUN 89 SOC 874 EDUC 320 COHOM 240 MIGR 118 RAXEN 5 REV1
+ REV 2 (el)

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le doc. 15652/12 et a décidé de les faire publier au Journal officiel

16. Mobilité et diversité: comment assurer l'inclusion sociale?

- Débat d'orientation

doc. 15657/12 JEUN 90 EDUC 321 SOC 875 MIGR 119
+ REV 1 (el)

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base d'un questionnaire établi par la présidence (voir doc. 15657/12).

SPORT

17. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, concernant le renforcement des données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport

- Adoption

doc. 15873/12 SPORT 69 SOC 903

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le doc. 15873/12 et décidé leur publication au Journal officiel

18. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la manipulation des résultats sportifs

- Adoption

doc. 15876/1/12 SPORT 70 MI 702 COMPET 674 JUR 570 DROIPEN 157 ENFOPOL 351 REV 1
+ REV 1 COR 1
+ REV 2 (fi)

Le texte qui figure dans le document 15876/1/12 REV 1 a été adopté sous la forme de conclusions de la présidence. Le Conseil a pris note de la déclaration formulée par la délégation maltaise, telle qu'elle figure en annexe.

19. Antidopage

a) Conseil de fondation de l'AMA

- Sélection des représentants de l'UE (2013-2015)

doc. 15720/1/12 SPORT 62 DOPAGE 17 SAN 263 JAI 753 REV 1

Conformément au document 15720/1/12 REV 1, le Conseil a désigné les représentants de l'UE qui siégeront au sein du conseil de fondation de l'AMA et a autorisé la présidence à communiquer à l'AMA les noms des candidats désignés.

b) Résultat des réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (Montréal, du 17 au 18 novembre 2012)

- Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

20. Activité physique favorable à la santé (HEPA)

a) Projet de conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil - Promouvoir l'activité physique bienfaisante pour la santé

- Adoption

doc. 15871/12 SPORT 68 SAN 273
+ REV 1 (fi)

Le Conseil a adopté les conclusions dont le texte figure dans le doc. 15871/12 et décidé leur publication au Journal officiel

b) Semaine européenne annuelle du sport
"Du sport virtuel au sport réel: passer du canapé à la pratique sur le terrain"
- Débat d'orientation
  doc. 15814/12 SPORT 66 SAN 270

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base d'un questionnaire établi par la présidence (voir doc. 15814/12).

21. Divers

a) Košice et Marseille - Provence - Capitales européennes de la culture 2013
- Informations communiquées par les délégations française et slovaque

Le Conseil a pris note des informations communiquées par les délégations française et slovaque.

b) Projet de communication de la Commission sur les aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles
- Informations communiquées par la délégation française
  doc. 16341/12 AUDIO 118 COMPET 701

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française, telles qu'elles figurent dans le document 16341/12, des interventions des délégations AT, CZ, DE, HU, IT et UK, ainsi que de la réponse de la Commission.

c) Financement des bourses de mobilité dans le cadre d'Erasmus pour les années 2012-2013
- Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

d) Repenser l'éducation: investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques
- Présentation par la Commission
  doc. 14871/12 EDUC 344 SOC 927

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur la communication susmentionnée.

e) Programme de travail de la prochaine présidence
- Informations communiquées par la délégation irlandaise

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation irlandaise sur le programme de travail qu'elle a établi dans les différents secteurs en vue de sa prochaine présidence.

*****

ANNEXE

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Concernant le point 4 de l'ordre du jour: Littératie

DÉCLARATION DE CHYPRE

"Compte tenu de la référence explicite faite à l'OCDE dans les conclusions sur la littératie (doc. 15888/12) et de l'intention exprimée par la Commission européenne de renforcer et d'élargir sa coopération avec l'OCDE, Chypre souhaiterait faire la déclaration suivante:

Chypre tente depuis de nombreuses années de participer aux activités de l'OCDE, mais s'est toujours heurtée au veto turc. Grâce aux efforts déployés par la Commission européenne, à laquelle nous exprimons toute notre reconnaissance, Chypre participe à présent aux enquêtes PISA, PIAAC et TALIS menées par l'OCDE, grâce à des accords spéciaux conclus avec les sociétés chargées de ces enquêtes. Toutefois, le problème reste entier: dans aucun des rapports de l'OCDE, Chypre n'est citée en tant qu'État participant aux enquêtes susmentionnées. En outre, les experts de l'OCDE ont refusé de participer en tant qu'orateurs invités à un certain nombre d'événements organisés par la présidence chypriote (par exemple, à la conférence sur la littératie pour tous, qui a eu lieu à Nicosie les 5 et 6 septembre 2012).

Il n'y a pas d'égalité de traitement. Le veto de la Turquie a - jusqu'à ce jour - empêché Chypre de bénéficier de l'égalité d'accès, de participation et de représentation dans les programmes et les enquêtes de l'OCDE en matière d'éducation.

Chypre estime que le moment est venu de répéter qu'il convient de veiller à l'égalité de traitement de tous les États membres dans le cadre des activités de l'OCDE en matière d'éducation, qui sont menées en coopération avec la Commission européenne et bénéficient d'un financement de l'UE. Dans le cadre d'un renforcement de la coopération entre l'UE et l'OCDE, une solution plus satisfaisante devrait être trouvée à cette question. En conséquence, il conviendrait de poursuivre et d'accroître les efforts visant à trouver une solution définitive au problème."

***

Concernant le point 6 de l'ordre du jour: Proposition de recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel

DÉCLARATION DE LA COMMISSION

"La Commission fait part de sa déception quant à la date de 2018 envisagée pour la mise en œuvre, qu'elle estime trop éloignée et pas assez ambitieuse eu égard à l'urgence et à l'importance de la tâche en question".

***

<u>Concernant le point 8 de l'ordre du jour</u>: **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Europe créative"** (première lecture)

DÉCLARATION DE LA COMMISSION

"La Commission réserve entièrement sa position sur l'orientation générale partielle.
Sa réserve porte en particulier sur les éléments qui instaurent une bureaucratie accrue, notamment sur la disposition énumérant les éléments obligatoires du programme de travail annuel relatif au mécanisme financier (article 17, paragraphe 2) et les dispositions détaillées relatives à la gestion et à l'établissement de rapports, étant donné que ces deux aspects augmentent la charge administrative et les coûts de mise en œuvre et réduisent la marge de manœuvre dont dispose la Commission lors de ses négociations avec le Fonds européen d'investissement qui assurera la gestion du mécanisme financier en faveur des secteurs de la culture et de la création."

***

<u>Concernant le point 18 de l'ordre du jour</u>: **Conclusions de la présidence sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la manipulation des résultats sportifs**

DÉCLARATION DE MALTE

"Malte émet de fortes réserves sur la partie 4, point 12, le recours aux mesures mentionnées ne se limitant pas à la lutte contre les offres illicites de jeux d'argent et de hasard en ligne issues de pays non membres de l'EEE. Malte considère avant tout que rien ne permet d'affirmer que la manipulation d'événements sportifs émane également de sites de jeux d'argent et de hasard en ligne régulés au sein de l'EEE. Ensuite, Malte estime que, les jeux d'argent et de hasard constituant un service, toute mesure qui restreint la libre prestation de services dans ce domaine doit être conforme aux traités. Par conséquent, tout cadre réglementaire national et toute mesure appliquée pour le mettre en œuvre qui restreint la libre prestation de services doivent être justifiés, nécessaires et proportionnés, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE.
Dès lors, Malte ne peut souscrire à une affirmation générale qui accepte le recours à des mesures contre des opérateurs de l'EEE, à moins que le régime national et les mesures en question aient été considérés conformes au droit de l'UE. En outre, l'adéquation de ces mesures technologiques doit également être examinée du point de vue de l'indispensable respect des droits fondamentaux.

Malte estime que ces questions devraient être analysées dans le cadre du groupe d'experts sur les jeux de hasard mentionné par la Commission européenne dans sa communication intitulée "Vers un cadre européen global pour les jeux de hasard en ligne".